

## Pièces à fournir par le demandeur

### Aide à l'écriture- long métrage cinéma ou fiction TV/web (unitaire > 26 min ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note d'intention d'écriture;
  - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur);
  - Un traitement de 5 à 6 pages pour les long-métrages et unitaire;
  - Un traitement de 5 à 6 pages du 1<sup>er</sup> épisode, et les synopsis courts des épisodes suivants pour les séries;
  - Une première séquence dialoguée pour tous les projets;
  - Une présentation des personnages (si besoin);
  - Un curriculum vitae de l'auteur;
  - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation;
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.
- Les pièces administratives suivantes
  - Une fiche technique ;
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
  - Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...);
  - Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
  - Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

### Aide au développement- fiction TV/web (unitaire > 26 minutes ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis court
  - Un traitement de 10 à 12 pages minimum pour les long-métrages et unitaires TV, et 3 séquences dialoguées

OU

  - Un scénario avec continuité dialoguée pour unitaires TV,
  - Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements courts pour les épisodes suivants,
  - Un curriculum vitae de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les oeuvres d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,

- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Aide au développement - long métrage cinéma

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un traitement de 10 à 12 pages minimum, et 3 séquences dialoguées

OU

  - Un scénario avec continuité dialoguée
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Si possible, un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Aide au co-développement international

- Dossier artistique et administratif : mêmes pièces que pour le développement (cf. long métrage cinéma ou série audiovisuelle)
- Le contrat de co-développement international en français